

# Accord de partenariat et de coopération CE /Ukraine: maintien des engagements relatifs au commerce des services

2008/0087(CNS) - 09/09/2008

La commission du commerce international a adopté à l'unanimité le rapport de M. Zbigniew **ZALESKI** (PPE-DE, PL) destiné à approuver la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'Ukraine concernant le maintien des engagements relatifs au commerce des services contenus dans l'accord de partenariat et de coopération.

La commission parlementaire estime que le domaine des services est essentiel tant pour les économies de l'UE et de l'Ukraine. Celle-ci n'a pas d'autre choix que de réformer ce secteur. La période transitoire difficile de courte durée engendrera un marché des services modernisé, plus transparent, ouvert et compétitif.

Les députés soulignent en outre que la capacité de l'Ukraine à fournir des services de qualité internationale permettrait d'asseoir sa réputation à l'étranger et prouverait que ce pays est capable de s'élever à la hauteur du défi. L'Union européenne doit être prête à soutenir les efforts de l'Ukraine aussi bien techniquement que financièrement, mais l'Ukraine doit aussi accomplir sa part de réformes nationales et de processus prudent d'ouverture.